

CPN 52 du 28 juin 2022

Ordre du jour

- I- Adoption du compte-rendu de la CPN 52 du 1^{er} mars 2022**
- II- Vote de principe de l'accord voté lors de la CPN 56 du 1^{er} juin 2022 : augmentation de la valeur du point associée à la mise en place de primes individuelles et de la rupture conventionnelle**
- III- Révisions statutaires ayant été votées favorablement lors de la CPN 56 du 1^{er} juin 2022**
 - 1. Détermination d'un indice minimum ;
 - 2. Création et modification de primes et indemnités : Prime d'objectifs ;
 - 3. Création et modification de primes et indemnités : Indemnité de remplacement ;
 - 4. Création et modification de primes et indemnités : Indemnité de mission ;
 - 5. Négociation annuelle obligatoire en matière de rémunération et avantages sociaux ;
 - 6. Rupture conventionnelle.
- IV- Augmentation de la valeur du point d'indice : proposition du collège employeur**
- V- Protection des élus.**